

Château et moulin de la Mothe Fleury à Marçais

Château construit au XVe siècle. Il subit d'important agrandissement en 1910 : la tour d'escalier octogonale au sud est le seul vestige sans remaniement ; les baies à meneaux de part et d'autre de la tour sont anciennes, mais très restaurées; **le moulin à eau porte la date 1895**. L'édifice se compose d'un sous-sol, d'un étage carré et d'un étage de comble. Le gros-œuvre: calcaire; grès; moellon et enduit, élévation à travées surmontée de toit polygonal; toit à longs pans; pignon découvert; noue; toit conique, couverts de tuiles plates et bois en couverture.



- Variante : Motte. Moulin de la Mothe, 1693 (A.D. 18-41 H 148) ; Le Moulin de la Motte, 1826
- (Cadastre) ; La Mothe, 1965 (Cadastre). Sur la rivière de l'Arnon.





Moulin Laveau de à St Hilaire en Lignières

Chez Monsieur et Madame Pierre MULLER



Variante : Lavau. Les Moulin de Lavault, 1653 (A.D. 18-H, abbaye de Chezal-Benoît) ; Le Moulin de Lavau, 1674 (A.D. 18-46 H, ursulines de Lignières) ; Village et Moulin Lavaud, 1680 (A.D. 18-23 G, chapitre de Lignières) ; Le Moulin de Lavaut, 1750 (A.D. 18-120 G, Condé) ; Moulin de Laveau, 1827 (Cadastre) ; Le Moulin de Laveau, 1847 (B.N.-Ms Français 9846) ; Moulin de Laveau, 1955 (Cadastre). Sur la rivière de l'Arnon.

Le déversoir date de 1847 et que le moulin a créé de l'électricité en 1897 par le Marquis de Ligneris alimentant le moulin, le château du Plaix et la mairie de Lignières.

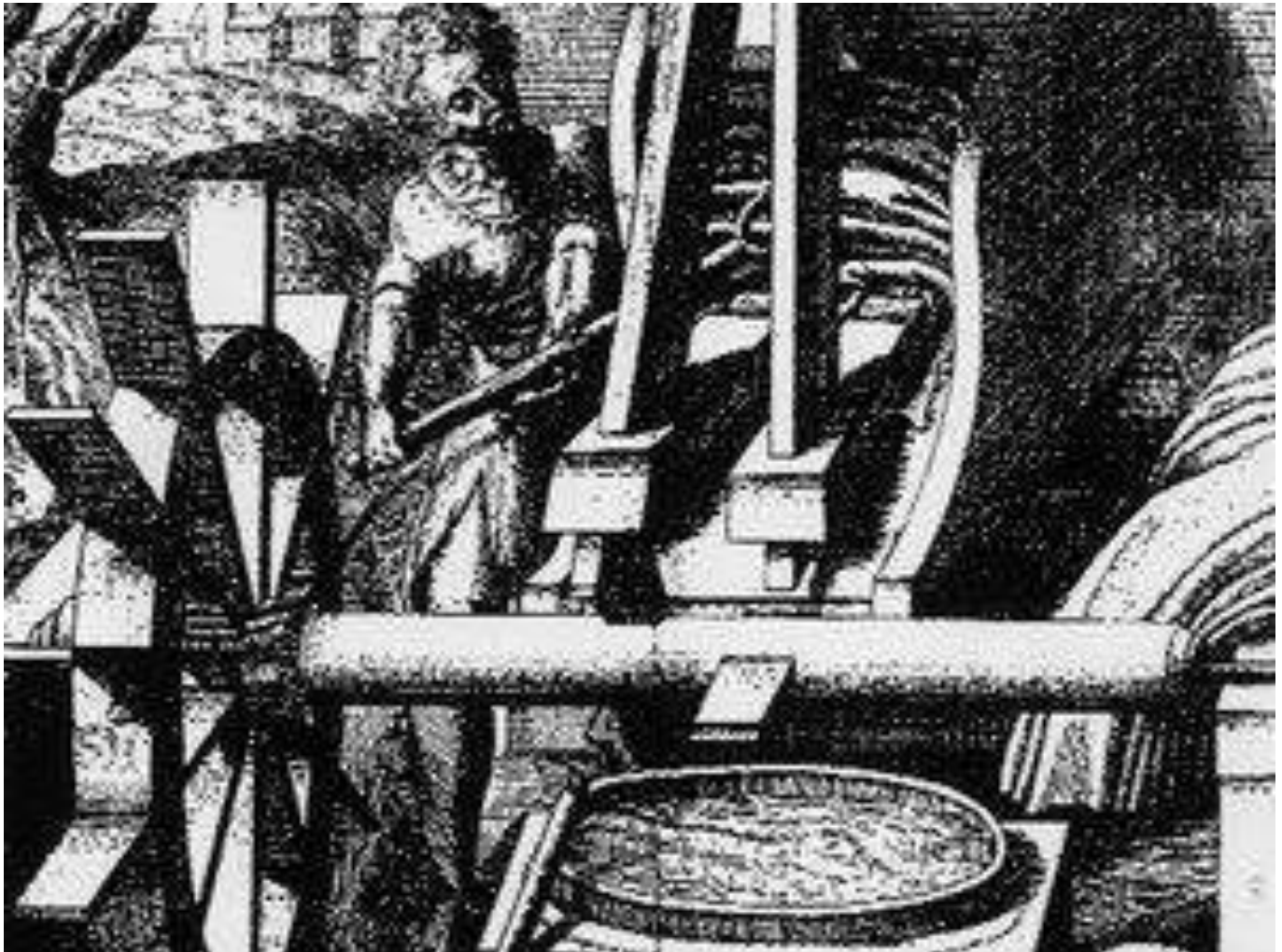
Moulin à Draps à Lignières

Chez Monsieur et Madame Gilles BOURCIER

Moulins à draps (ou à foulon).

Ces moulins existent en Italie dès le 9^{ème} siècle et se répandent en France aux 12^{ème}, 13^{ème} siècles. Le but est d'une part de dégraisser les toiles de laine puis de tasser et mêler intimement les fibres pour obtenir un aspect uni ou feutré.

Le dégraissage est obtenu en pilonnant le tissu dans une cuve remplie d'eau, d'urine et de terre glaise (terre à foulon).



Le pilonnage est l'œuvre de maillets en bois, d'où l'autre nom de ces moulins : mailleries ou martinets. Lignières possédait un tel moulin.

Situé route de La Celle-Condé, en aval de Lignières et bordant l'antique prairie de la ville, le "**MOULIN à DRAPS**" (appelé plus familièrement "moulin draps") va nous livrer son histoire !

Son existence est attestée dès 1403 dans l'Aveu et Dénombrement de la Baronnie de Lignières¹ : *"Item les molins qui s'ensuivent qui sont comme à draps et à blé cest assavoir le molin a escorce de LINIERES, item le molin a draps dudit lieu de LINIERES..."*.

Propriété exclusive du seigneur de Lignières, le moulin était donc "banal" suivant les anciens droits féodaux. S'en suivait une réglementation stricte comme ici en 1495² : *"[...] hommes serfs et de serve condition dud. seigneur tailables et mortuables selon la coustume du pays et tenus de mener [...] réparer et adouber leurs draps aux molins a draps et que tous les molins dud. Seigneur estant en lad. baronnie de Linières sont molins banniers"*.

Cette banalité, formant un véritable monopole seigneurial, était mise à disposition - forcée !- des habitants.

1- 29/05/1403 - Aveu et Dénombrement de la Terre et Baronnie de Lignières rendu au Duc de Berry par noble homme Philippe Seigneur de Linières - Archives du château de Lignières.

2- 25/06/1495 - Reconnaissance de divers droits féodaux au profit du seigneur de Lignières. - Archives du château de Lignières.

Par son nom, il faut comprendre que ce moulin banal était un **moulin à foulon** à la différence du moulin banal de la ville (moulin à grains) ou encore du moulin banal à tan (moulin à écorce).

Le moulin "à foulon" servait autrefois à "fouler" les draps de laine. Après une première étape de dégraissage et de nettoyage, une seconde étape consistait à imbriquer les fibres les unes dans les autres. La pièce d'étoffe ressortait des cuves ou "auges" propre et épaissie.

Ce "foulonnage" était pratiqué ici à l'aide de pilons ou maillets en bois, entraînés par la force hydraulique fournie par l'Arnon. Ces frappes de marteaux répétées resserraient les fibres de laine tout en feutrant l'étoffe. Il en résultait un drap de laine rétréci tant en largeur qu'en longueur.

Après séchage, une dernière façon consistait à peigner la pièce de drap à l'aide de têtes de cardères (chardon sauvage).



La laine, ainsi assouplie et épurée, pouvait quitter le moulin et retrouver les mains de son propriétaire.



"Plus ledit Seigneur a moulin bannaux en ladite terre et Baronnie de linieres en telle sorte que lesdits hommes et femmes serfs et de condition serville sont obligés d'aller moudre leurs grains, fouler leurs draps et battre leurs escorces es dits moulins sur peine faisant le contraire de confiscation de leurs grains farines draps escorsses, boeufs, charretes, chevaux, juments et autres bestes menants et conduisans lesdits grains farines, draps et ecorces, et de lemende envers ledit Seigneur pour l'infraction dud. droit de bannie..."

Terrier de la Baronnie de Lignières
fait au profit de Philippe de BRICHANTEAU - 1633.

L'enceinte de l'antique moulin foulon est encore visible aujourd'hui, sur la rive droite de l'Arnon. Le bâtiment, couvert en tuiles rouges, garde la trace de trois emplacements d'axes de roue (illustration ci-contre).

Propriété des seigneurs de Lignières, situé à l'époque sur le territoire de la paroisse de Saint-Hilaire, le lieu était affermé devant notaire à des manouvriers le plus souvent appelés "foulons".

En 1634¹, le moulin est loué à **André CLOUET** "foulon".

En 1677, on trouve **Pierre PERIVIER** "foulon".

Le 01/10/1691 est inhumé à Lignières **Macé MORTEFOND** "foulon et blanchisseur demeurant au moulin à draps prez de ceste ville".

Le 05/05/1692, un bail est enregistré devant M^e PELLETIER, notaire à Lignières, en faveur de **Pierre PERCELAT**² "marchand foulon demeurant en la ville de Bourges, paroisse Saint-Pierre-le-Guillard"³.

Le moulin à draps bannal de cette Terre et Baronnie de Linières situé au-dessous du fauxbourg du Cheny de cette ville, paroisse de Saint-Hilaire...

Le 12/07/1700, un bail est contracté pour neuf années entre François ROCHON, tuteur des enfants mineurs du Marquis de SEIGNELAY, et **Léonard AUTIXIER** "foulon" époux de Renée MICHELET, demeurant ensemble au moulin de Bagneux (paroisse de Saint-Pierre-les-Bois), et moyennant 90 livres tournois par an⁴.

1- Le 03/06/1633 est inhumée au cimetière de Saint-Blaise "la foulonne", âgée de soixante ans (registres paroissiaux de Lignières).

2- Suivant les actes, on lit PARSEL(L)A, PARCEL(L)A, PERCEL(L)A,...

3- Archives du château de Lignières

4- Archives du château de Lignières

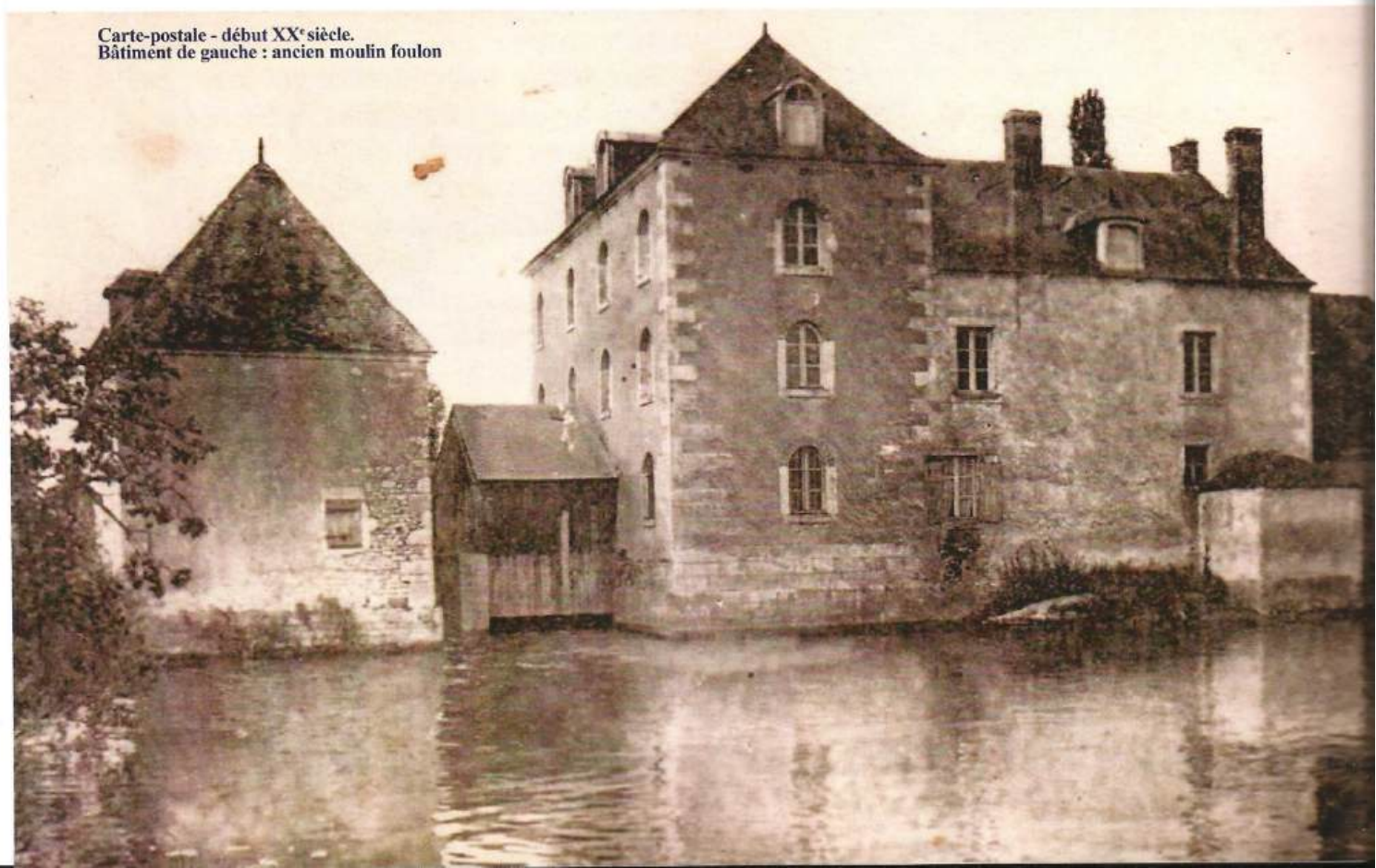


© Romain PERSONNAT

Dans cette même année 1700, le moulin banal abrite également la famille **BOUCHERON** dont le chef de famille Jean, est déclaré "foulon". Sa femme est d'ailleurs une demoiselle Marie MORTEFOND, fille de Macé !

Le 26/02/1704, est inhumé à Saint-Hilaire le jeune **Pierre BOUCHERON**, âgé de six ans, fils de Jean BOUCHERON "demeurant au moulin à draps".

Carte-postale - début XX^e siècle.
Bâtiment de gauche : ancien moulin foulon



Le 12/10/1729, devant M^e PELLETIER, Charles-Léonor COLBERT de SEIGNELAY affirme "le moulin à draps bannal" à **Jean MADORÉ** "foulon" et Marie BAUDOIN pour six années et contre soixante-quinze livres par an. Il est à noter que les MADORÉ sont issus d'une vieille famille de maîtres foulons et marchands drapiers d'Issoudun.

En 1746, on y trouve **Antoine BILLON** "tixier en toile" et Marie CENDRIER.

Le 20/08/1755, un procès-verbal est dressé au moulin à draps afin de constater les réparations apportées et décrire les différents effets appartenant au seigneur :

*"entretenir la rouë dudit moulin d'aubes, des mailles, joutier, chabots et bagots et a faire fourrer la pille d'icelluy moulin [...] les bois de sciage nécessaire serontourny par lesdits seigneur et a jouir dudit moulin et deppendances en bon pere de famille ; et lesquelles effets consiste en une chaudiere ancrée dans son fourneau, une pince de fer pezant vingt deux livres, une masse pezant onze livres, une serre pezant trois livres et demy et un crochet a deux branches pezant trois livres..."*¹.

Un autre bail est passé le 23/02/1764 au profit de **Jacques MADORÉ** "foulon en draps" (frère du précédent) et Jeanne RENAUDET. L'acte, dressé devant M^e BEAUVAIS, notaire à Lignières, précise que "seront aussy tenus les preneurs de faire faire incessamment et à leurs frais et despens un étandoir propre à faire sécher les draps [...] aussy leur seraourni les cloux et crochets nécessaires pour mettre et garnir ledit étandoir"².

*Le dix sept juillet mil sept cent soixante huit
le corps de Claude, fils de Jacques MADORÉ
fermier du moulin à draps
et de defunte Jeanne RENAUDET, décédé d'hier
âgé de vingt-trois ans, a été inhumé...*³

Cette possession seigneuriale passe finalement entre des mains privées en 1774.

Par l'acte d'arrentement passé le 19/02/1774 devant M^e PELLETIER, **Antoine BERCHON**, aubergiste, et son épouse Marie MOUTARDEAU⁴, deviennent propriétaires

du "moulin bannal à draps appartenant auxdits seigneurs de cette baronnie consistant en une maison de demeure, un petit cabinet à côté, une autre chambre dans laquelle sont placées les **pilles, pilons et chaudière** dudit moulin [...] **les rouë, pont et empellement** dudit moulin ; un petit islon de pré, un autre grand pré renfermé de hayes vives, un champ contenant environ neuf boissellées attenant à un autre petit pré [...] dans lequel arrentement est aussi compris **la pince, la chaudière, le crochet** et généralement tous les ustancille qui dépendent dud. moulin". Cette transaction est faite moyennant la somme de cent livres de rente foncière annuelle⁵.

Cette rente est rarement payée par le couple BERCHON déclenchant de fait une longue procédure que la Révolution et l'abolition des droits féodaux viendront encore plus enliser.

Les archives du château de Lignières conservent les longues plaidoiries qui opposent alors la veuve BERCHON et les différents intendants des Dames de Lignières⁶. Loin de vouloir payer son dû, la veuve rétorque en s'annonçant elle-même créancière des seigneurs du lieu. En une quinzaine d'articles, elle réclame à son tour ! Ainsi elle revendique la somme de "cinq livres douze sols pour le coût du procès-verbal de descente fait sur lesdits biens qui en constate l'état après un ouragan" ou encore celle de "soixante dix-huit livres pour avoir fait la cuisine de la dame feüe comtesse de Jonsac, où elle a séjourné pendant près de trois mois".

On entrevoit le caractère bien trempé de la nouvelle propriétaire des lieux. Déjà, le 23/10/1776, un procès-verbal savoureux enregistre le témoignage suivant concernant Marie BERCHON : "la garce [...] elle s'est fait baiser tant de fois que si tous les hommes qui ont eu affaire à elle étaient mis au bout les uns des autres ils aboutiroient de Linières à Chateaneuf"⁷.

C'est durant la possession des BERCHON que le moulin foulon est transformé en moulin à blé soit à la toute fin du dix-huitième siècle.

1- AD18-B/4942

2- Archives du château de Lignières

3- Registres paroissiaux de Saint-Hilaire-en-Lignières

4- Antoine BERCHON (1737/1788) aubergiste des "Trois-Rois", Grande-Rue, et Marie MOUTARDEAU (1742/1814).

5- Archives du château de Lignières

6- Mme la comtesse de JONSAC et sa sœur, Mme la comtesse de LORDAT, propriétaires indivis de la Terre de Lignières.

7- AD18-B/4963

*"Le moulin a draps est toujours vacant. Il est pillé et volé.
Il faut insister pour que l'on change ledit moulin,
les draps ne pouvant point être foulés dans leur largeur,
ni être bien façonnés d'ailleurs..."*



Moulin de Draps près Lignéres

La veuve BERCHON "tant en son nom personnel que comme se faisant fort de ses enfants alors mineurs" décide de céder ce moulin le 10/09/1794 au creusois **Pierre DESMAISON**, meunier et Léonarde BOUCHONNET¹ moyennant la somme de quinze mille sept cents livres. Ces derniers le revendent à la veuve BERCHON dès le 15/08/1800.

Malgré cela, le couple DESMAISON reste dans les murs car le 08/08/1801, Léonarde BOUCHONNET y décède.

Le 13/08/1807, la veuve BERCHON et son fils, Jean-Baptiste convoque Hilaire PERROT, juge de paix, afin de vérifier la hauteur du sous-gravier en vue de réparations à venir : "après avoir, en présence de tous les susnommés fait l'examen de la hauteur du sousgravier dudit moulin, nous avons reconnu qu'il estoit d'un mètre cinquante centimètres, ou quatre pieds sept pouces et demi de la cinquième assise de pierre de taille"².

La veuve BERCHON décède le 10/04/1814. Ses héritiers baillent une dernière fois le moulin par acte du 08/11/1815 à **Blaise BACHET** (1783/1865), meunier sortant du moulin de "Lavaux" (Saint-Hilaire)³.

Le 11/04/1816, le moulin "ci-devant à draps lement à bled" est vendu par les héritiers **BE Hilaire MILLE** et Marie-Marguerite **GUILLON** taire demeurant à Lignéres au lieu de "la Maisie". Contre douze mille deux cent quatre-vingt-huit francs, le couple MILLE devient propriétaire du moulin "à draps", avec ses ustensiles, ses roues, batimens et cour dépendant et composant le moulin, ses ustensiles sans aucune exception, même les planches de toute espèce qui s'y trouvent, et le bateau, s'il existe encore ; car il s'est enfoncé sous l'eau qui l'ont emporté, tout le mobilier qui le garnit, y compris les meubles du fermier, les chevaux et voitures se sert, appartenant aux S^r et dame BERCHON. Un terrain, appelé l'Islon, maintenant en jardin, levant au pré de la Terre de Lignéres ; du midi au couchant au bâtiment du moulin ; du nord au pré de la Terre de Lignéres, à la rivière.

Un petit morceau de pré faisant autrefois partie du moulin, ci-dessus [...]"

1- AD18-E/16442

2- AD18-4U/18/5

3- Les BACHET formaient au XIX^e siècle une importante famille de meuniers qu'on retrouve de moulin en moulin. Blaise BACHET est meunier au moulin de "Lavaux" en 1814, au moulin à draps en 1815, au moulin de La Celle en 1824...

4- A savoir Jacques FOULON, maréchal des logis dans la gendarmerie demeurant à Lignéres époux d'Henriette BERCHON ; Jean-Baptiste BACHET, propriétaire, et Marie BOURSIN, demeurant ensemble à Lignéres, présentant leurs neveux Guillaume et Eulalie TAILHANDIER (époux de Marguerite BERCHON).

AD18-E/16513

re MILLE (1778/1838) est un personnage important
aysage ligniérois. Avec son épouse, Marie-Marguerite
LLOT (1788/1873), il a deux enfants :
arguerite Adèle (1814/1868), épouse Antoine Félix
CHERON (1806/1844).

aire Ernest (1816/1876), sans alliance ni postérité.

ommé "Mille millions", sans doute pour moquer (ou
er !) une certaine aisance financière, il est à la tête
solide patrimoine foncier. Il est également maire de la
mune de Villecelin de 1814 à 1821.

1821, il apporte des améliorations à l'ensemble du
in à farine, soulevant immédiatement la protesta-
du Vicomte de BOURBON-BUSSET, propriétaire du
in à farine de Lignièrès. Un constat de faits est dressé
envoyé au Préfet du Cher : "Le sieur MILLE s'est
is de donner aux pelles moulinières et de décharge
d'élévation qu'en avaient les anciennes qu'il a élevé et
ci de deux tiers les déversoirs de l'écluse de ce moulin
lle sorte que les eaux refluent sous les eaux du moulin
ignièrès et nuisent en plusieurs endroits à la voie pu-
e. [...] qu'il y a été ajouté une nouvelle roue et qu'une
nne vanne de décharge a été transformée en vanne
linière. Que par l'effet de ces innovations la surface
annes destinées à donner l'écoulement aux grandes
a été diminuée et que ces changements ont eu lieu
le concours et l'autorisation de l'autorité compétente".

Un arrêté s'en suit : "Art.1 - Toutes les vannes du moulin
dit moulin drap seront rognées de trois centimètres de ma-
nière à être élevées d'un mètre six centimètres au-dessus
de leurs seuils. Les déversoirs actuels seront élargis...

Art.2 - Le lit naturel appelé vulgairement vieille ou fausse ri-
vière, depuis la route royale d'Uzerche à Montargis jusqu'au
pré dit pré Roy, sera curé et rouvert sur sept mètres de lar-
geur par les sieur GUIZOT et MILLE, riverains opposés..."¹.

En 1823, le moulin est occupé par **Jean-Baptiste BISSON**
(1791/?), meunier, et Anne BOIROT (1795/1873). Ils em-
ploient à leur service **Jean BRUNET**, garçon meunier âgé
de 45 ans.

Puis en 1825, on y trouve le jeune **Denis GUIGNARD**
(1801/1871), meunier et son épouse Anne GESSET.

Avec l'ordonnance royale de Saint-Cloud du 21/09/1827, une
portion de la commune de Saint-Hilaire est annexée à celle
de Lignièrès. Le Moulin à drap change donc de commune.

Elle décède au moulin le 06/09/1829 à l'âge de 23 ans, lais-
sant trois enfants en bas âge : François (1825), Catherine
(1827) et Édouard (1829).

Un inventaire après-décès est établi par M^e CHAIRMARTIN,
notaire à Lignièrès, le 30/10/1830².

1- AD18-1Z/238 - Joseph GUIZOT est alors régisseur de la Terre de Lignièrès.
2- AD18-E/16849

Le notaire MAILLIOT en promenade
au moulin à draps - Vers 1910
Daniel DAUBORD



"Premièrement dans la chambre de demeure, à la cheminée, une crémaillère, pelle, pincettes, deux chenets, un garde-cendres et un bouche four prisés quinze francs. [...] Quinze cuillères d'étain et douze fourchettes de fer prisés trois francs [...] Une armoire en bois fruitier à deux battants fermant à clef prisee cent francs [...] Deux timbales d'argent dont une seulement est marquée au nom de Gessé prisees quarante-cinq francs [...] Toute la volaille prisee vingt francs [...] Une pièce de vin d'Issoudun année 1826 prisee soixante francs [...] Trois juments et un cheval poil noir et gris et sous différents âges, prisés avec leurs harnais six cent cinquante francs..."

Denis GUIGNARD se remarie avec Jeanne JARDAT (1812/1860) le 09/11/1830 à Saint-Hilaire-en-Lignières. Ils ont ensemble sept enfants.

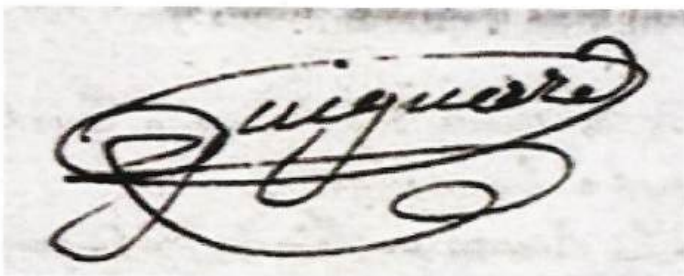
Le maître meunier est entouré de quatre ouvriers : **Jacques RECEVEAU** (1795/1851) et **Jean NOIZAT** (1820/1862), garçons meunier, **Julien FUSIBET** (1815/1880), voiturier et **Madeleine ALLEGRET** (1795/1849), domestique.

"Un nommé GUIGNARD, meunier actuel du moulin à drap, appartenant à MILLE-MILLON, dont le bail expire le 24 juin prochain [...]. Cet homme est bon meunier, il aurait plus que qui que ce soit des chances de réussite ; car à sa clientèle personnelle, il joindrait celle de la meunière".

"Depuis que par arrangement sous seing privé j'ai loué au S^r GUIGNARD les moulins de Lignières, il est arrivé dans la position de celui-ci un changement auquel je ne pouvais m'attendre.

Cet homme est comme je l'ai dit bon meunier et il ne quitte M. MILLE que parce que celui-ci ne voulait l'augmenter, mais M. MILLE ayant su qu'il avait traité avec moi, et prévoyant que les moulins allaient être tout à fait désachalandés, s'est bien vite rapproché de son meunier et lui a fait un autre bail, de sorte qu'aujourd'hui GUIGNARD est fermier des moulins de Lignières appartenant à M. de BOURBON-BUSSET et à M. MILLE ; mais comme il ne pourrait seul les exploiter, il s'est associé à son beau-frère..."².

Ainsi, dès le 17/03/1836, Denis GUIGNARD, de concert avec son beau-frère, **Jean BABILLOT** (1801/1881), devient fermier du moulin de la ville, tout en continuant d'exploiter le moulin à draps³.



1- Correspondance du régisseur SALMON, lettre du 08/02/1836 - Archives du château de Lignières

2- ibid. - Lettre du 17/03/1836 - Son beau-frère est Jean BABILLOT

3- Denis GUIGNARD quitte Lignières entre 1860/1864 pour le moulin de "Bois-sereau" à Châteauneuf où sa fille Jeanne-Léontine se marie en 1864

A sa suite, le moulin est affermé à **François** (1794/1842) et Solange LAMAIRE (1797/1864) connaît le métier, ayant appris la minoterie parents, Jean DODINAT et Anne RENAUDET, du moulin de Condé.

Il meurt au moulin à draps le 13/03/1842 veuve et quatre enfants mineurs. Son acte dressé en présence de **François RICHARD** "domestique demeurant au moulin draps".

Entre temps, le propriétaire du moulin, **Hilaire** décédé à Lignières le 08/04/1838.

Son fils, Ernest, en hérite par acte de partage du

Dès le 01/06/1842, un nouveau bail est enregistré durée de neuf années au profit de **Silvain BA** (1801/1864), voiturier, et Marie DETAIS (1801/1864) meurant alors tous les deux, quartier du Grand Le contrat est alors validé moyennant la somme de 1750 francs et pour menus suffrages "quatre et quatre canards, livrables en temps et saisons". De même, Mme veuve MILLE se jouissance "d'une des arches qui se trouvent pour y mettre du poisson [...]. les preneurs ve conservation du poisson qui y sera placé"⁵.

L'année 1851 sonne l'heure de la reconstruction modernité ! Ernest MILLE envisage d'import Pour ce faire, il doit se soumettre à la volonté et obéir, après rapport d'ingénieur, à un arrêté 28/04/1851⁶. Ainsi, "le sieur MILLE est autorisé à subir à son moulin dit le moulin à Draps les conditions qu'il projette sans modifier en quoi que ce soit des eaux pour le maintien duquel il y a lieu d'conditions suivantes :

Art. 1 : la longueur totale des pelles de l'empe sant fonction de pelles de décharge sera de 2m entre leurs poteaux montants - Celle des pelles ou des roues motrices sera de 1m36 pour le m Art 2 : La sole gravière de toutes ces pelles s 1m58 au moins..."

Comme le montre encore une pierre de fondation est donc entièrement rebâti en 1851. La construction - telle que visible aujourd'hui - est critée par l'actuelle propriétaire :

"Il se compose de trois étages, les fenêtres sont billées de briques de pays. [...] Une habitation meunier y a été ajoutée formant un bâtiment L qui rejoint ce qui avait dû être des étables l'ancienne construction.

Le règlement d'eau du moulin à Drap est soumis à la préfecture le 20 janvier 1853.

C'est ainsi que le vieux moulin a fait place à un moulin bluter avec tout le modernisme du XIX^e siècle.

4- AD18-E/29391

5- AD18-E/29391

6- Archives du château de Lignières

La roue abritée dans sa "cabane de roue" dispose d'une chute modeste que compense sa largeur et peut dispenser une énergie de 30 cv. La chute d'eau de soixante centimètres certainement insuffisante en période d'étiage donnait lieu à quelques chamailleries entre meuniers. Quoi de plus facile que de rehausser le niveau par ajout de planchettes en bois sur la décharge pour améliorer le débit du cours d'eau ? De savoureuses histoires d'eau, vraies, fausses, romancées font parties du patrimoine local¹.

Cette même année 1851, et suivant le recensement de population, le couple BACHELIER occupe toujours les lieux avec leurs enfants Madeleine (1839) et Christophe (1844). On retrouve ensuite la famille au moulin à écorces où décède le père, Silvain, en 1864².

En 1856, trois personnes sont recensées au moulin : le garçon meunier **Pierre FONTAINE** (1818/1891), le farinier **Jean BEAUJEAN** (1831/1904) et la domestique **Jeanne JOUANNEAU** (1797/1865).

Sous l'ère d'Ernest MILLE, les domestiques se succèdent qu'ils soient meuniers, fariniers ou voituriers.

Le bien passe ensuite entre les mains de son neveu, **Anatole PORCHERON** (1835/1908) par acte du 29/03/1877³. Maître de forges, l'homme est de plus maire de Lignières de 1870 à 1878 et conseiller général du canton. Avec son épouse Marie-Rose DUCHET (1839/1895), ils forment un couple de gros propriétaires terriens.

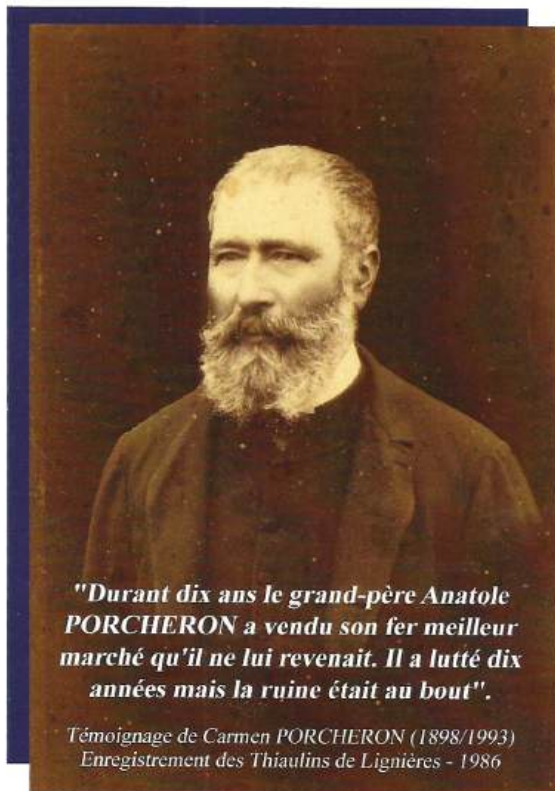
Le 10/05/1877, le moulin est loué à **Paul NAUDIN**⁴ (1845/1909), alors "commerçant en grains", et son épouse Joséphine BRUNEAU.

Ils exploitent le moulin à farine à l'aide de deux ouvriers : **Clément FENILLET**, farinier et **Silvain JAILLET** (1854/1922), garçon meunier.

Leur fils, **Paul NAUDIN** (1876/1950), est également meunier à Lignières avec son père quand il passe le conseil de révision en 1896.

"Passer à la prairie, Lange-Blanc, Chatouille, le Triot, et le coté de chez Gaillard. Et en passant sur la chaume à la pateuse ou le chemin du moulin à drap ayant trouvé le sieur Bussiere ouvrier de Clenet qui levait du gazon sur ledit chemin. Je lui ai fait observer qu'il était en contravention. Il ma répondu que c'était pas pour lui que c'était pour la veuve Bergougnoux".

Journal de Pierre CAILLAUD,
garde-champêtre à Lignières entre 1863 et 1878
Archives municipales



La faillite de la famille PORCHERON est donc inévitable ! Antoine PIQUET, banquier à Issoudun, et le Crédit Foncier de France, comme créanciers hypothécaires, déclenchent la saisie immobilière de leurs biens : "Les Cordaillats", "Sainte-Marie", "Le Trait", "Les Saulniers"...

Le moulin à draps en fait partie et le 29/03/1893, en l'audience des criées du Tribunal Civil de Saint-Amand, la **veuve Antoine PIQUET née Marie-Anne COTINEAU** en devient acquéreur⁵.

5- Antoine Clément PIQUET (1839/1893) et Marie Anne COTINEAU (1840/1926) - Ironie du sort, la Banque PIQUET d'Issoudun devait à son tour courir à la faillite en 1906.

"Aujourd'hui 21, au moulin Drap, près Lignières, la domestique, nommée Françoise, est accidentellement tombée dans l'écluse de ce moulin et elle allait infailliblement s'y noyer, lorsqu'elle fut immédiatement retirée par le charretier de la maison, le nommé Jaillet. Le propriétaire, ou le fermier, devrait faire réparer cet endroit fort dangereux. C'est pour la troisième fois que nous avons à enregistrer un accident de ce genre".

La Démocratie du Cher, 24 juillet 1887

1- Françoise BOURCIER in Les Amis des Moulins du Cher - N°12 - Juin 2009

2- AD18-E/20489

3- AD18-E/20377

4- AD18-E/20377 - Né le 22/04/1845 à Moulins-sur-Céphons (36), il décède le 15/05/1909 à Bruère-Allichamps. Il épouse le 01/12/1874 à Condé (36) BRUNEAU Joséphine - née le 14/04/1851 à Argy (36), fille du meunier de "Villaine" à Condé (36) !



Lignièrès

Le nommé Naudin, Paul, meunier à Lignièrès conduisait sur la route de Lignièrès une voiture chargée de sacs de farine. Par suite de la défectuosité d'une des roues, la voiture cassa et toute la farine roula sur la route et même dans le fossé. Comme il y avait énormément de boue, la farine fut entièrement perdue. Les pertes sont évaluées à 810 fr. Il n'y a eu heureusement aucun accident de personnes.

03/1895, un bail est reconduit par Mme veuve PIQUET Audun en faveur de Paul NAUDIN et les siens et annant le loyer annuel de 3000 francs. Sont compris ce contrat¹ :

moulin à blé, connu sous le nom de moulin à drap [...] corps de bâtiments servant à l'habitation, l'industrie exploitation, avec cour devant et en côté ; le tout d'une superficie de vingt deux ares, environ.

semble les tournants, virants et travaillants, mécanisme, d'eau, déversoir, et droits y attachés.

héritages dont l'indication suit, attachés à l'exploitation de ce moulin, et en dépendant, savoir :

de la Prairie de Lignièrès, contenant environ treize ares...

ardin tenant à la cour des bâtiments, de quinze ares...

ré et champ du Poirier, proche le déversoir d'un hectare vingt deux ares...

ré au dessous, dit du Gué du Moulin, d'une superficie quatre-vingt trois ares, environ

le champ du Puits, d'un hectare neuf ares..."

Le bail précise également que Mme veuve PIQUET se réserve le droit "d'avoir une arche à poisson dans la fosse" qu'un "droit de pêche sur toutes les dépendances". De plus, les preneurs "ne pourront exiger aucune indemnité de diminution de loyer, pour raison de chômage causé, par suite d'inondation ou sécheresse qui diminuerait la productivité motrice..."

À début du XX^e siècle, un moteur à gaz pauvres est installé dans l'ancien bâtiment pour pallier les irrégularités du cours d'eau et ce jusque dans les années 1950.

Le 06/1898, la veuve PIQUET revend le moulin à Louis DUMEZ (1841/1900) et Clara LABAISSE (1846/1913).

Lignièrès. Incendie. — Un incendie dont on ignore la cause déclaré, il y a quelques jours, aux Coutures, dans une maison séparant les propriétés de MM. Auroux-Bobin, Bobin Juste, de Lignièrès, et Bérault Léonce, de Chezal-Benoît. Les flammes, activées par un vent violent, menaçaient de se communiquer au moulin Drap, situé à une petite distance. Deux pompes de la ville ayant été aussitôt amenées, on réussit à éteindre le feu. Fort heureusement les récoltes des champs voisins étaient rentrées, sans quoi l'on aurait eu à déplorer un épouvantable sinistre. Les pertes sont estimées à 1000 francs.
L'Indépendant du Cher, 23 août 1898

Les fermiers du moulin, les NAUDIN père & fils quittent Lignièrès et s'installent le 26/06/1901 au moulin Bruère-Allichamps².

Ils sont remplacés par Louis GUIGNARD (1858/1937) et Eugénie BIARD (1868/1944) suivant un bail passé le 26/06/1901. Originaire de la région de Châteauroux, le couple s'installe alors avec leur fille, Louisa (1898). Deux enfants naissent ensuite à Lignièrès : Louis (1904) et Solange (1907).

018-E/29632

Le fils, Paul, épouse le 18/06/1904 à Bruère-Allichamps, Marie Aurélie GUIGNARD. En 1925, on le retrouve au moulin de "la Cour" à Reuilly.

Le bail est renouvelé devant M^e MAILLIOT, notaire à Lignièrès, les 12/05/1902, 22/01/1910, 04/01/1915 et 15/01/1916.

Le 26/07/1921, la vente du moulin est enregistrée devant le même notaire moyennant le prix de 40 000 francs. L'immeuble est alors cédé par les héritiers DUMEZ³.

La famille du minotier Louis GUIGNARD s'est agrandie dès 1920 avec le mariage de l'aînée, Louisa, avec Alexandre MATHIEU (1894/1954). Ils ont ensemble trois filles : Jeanne (1922/2004) épouse Paul MARGUERITAT (1919/1983), Madeleine (1927/2007) épouse Pierre BONNEAU (1920/1990) et Marie-Thérèse (1932/2007).

Le fils, Louis GUIGNARD (1904/1963) malgré un handicap physique devient commis du Trésor Public. En poste à Ardentes, il s'y marie en 1934 avec Marguerite BRISSÉ (1910/1974). Il y devient également chef de la fanfare. Le "p'tit Louis" est en effet un musicien habile, violoniste, resté fidèle, de loin ou de près, aux rangs de l'Harmonie de Lignièrès. Son autre passion était les chouettes...qu'il savait domestiquer mieux que personne !



Coll. Bernadette BOUQUET

La fille cadette, Solange GUIGNARD devait décéder prématurément le 22/11/1924 à l'âge de 17 ans.

3- Le couple DUMEZ/LABAISSE eut quatre enfants : Gabriel (1866/1923) en religion Dom Gaultier Marie DUMEZ de l'ordre des chartreux, Joseph (1869/1904) époux de Virginie CHEVREUX (1872/1944), Georges (1873/1890) et Marie Louise (1878/1884).

Suivant la succession de Mme DUMEZ née LABAISSE, décédée à Lignièrès le 24/03/1913, Gabriel DUMEZ renonce à sa part, attribuant ainsi l'intégralité du bien aux trois fils du couple DUMEZ/CHEVREUX.

"Mon grand-père s'est installé au Moulin-Draps en 1901, Il était marié avec la Génie BIARD qui vendait du lait dans Lignières avec sa voiture à l'âne.

Du temps de mon grand-père, c'était le père VIOLTAT qui était ouvrier. Il ne savait ni lire ni écrire mais il avait une mémoire !!! Il se rappelait que tel jour, untel était venu avec tant de grain et quel grain c'était ! C'était Pierre VIOLTAT mais on l'appelait tout le temps "l'père Pierre". Il habitait à l'Abreuvoir avec sa femme et sa fille, Julienne.

Un jour, mon père l'a appelé et lui a dit qu'en fonction de la Loi des 65 ans, il était obligé de le mettre à la retraite. Ça avait tué, mortifié, mon père VIOLTAT. Il a regardé mon père les larmes aux yeux et lui a dit :

- c'est-y que j'suis pus bon à rien ???

Après il a été remplacé par le père RICHOUX de la route d'Issoudun. Les gens l'appelaient "Richoux l'blanc" parce qu'il était tout le temps plein de farine..."

Témoignage de Madeleine BONNEAU/MATHIEU
Recueilli par Romain PERSONNAT, le 07/04/2003

Les meuniers GUIGNARD & MATHIEU emploient donc différents salariés comme le fidèle Pierre VIOLTAT (1874/1957) surnommé "Pierre Laval". En 1934, le département du Cher, distribuant des "médailles d'honneur aux ouvriers du Cher", lui attribue une médaille d'argent comme "ouvrier farinier au moulin Drap"¹.

Le dernier employé est Louis RICHOUX (1878/1967). Il vient ici terminer sa carrière, sortant du moulin de Lignières.

Après la Seconde Guerre mondiale, le gendre Paul MARGUERITAT intègre à son tour l'entreprise familiale. Il apprend les rudiments de la minoterie et livre la farine aux différents boulangers de la ville.

Enfin, le 05/05/1957, le moulin est vendu au lignier Roger "Marcel" BOURCIER (1920/1996).

Laissons le mot de la fin à l'actuelle propriétaire des lieux Françoise BOURCIER, qui a aimablement accueilli et ca... tionné cette étude : "Le moulin a cessé de fonctionner en tant que moulin à bluter en 1956. L'acte de vente stipule : "Le moulin à blé désaffecté connu sous le nom de Moulin à Drap situé sur la rivière Arnon". Dès cette date, les locaux ont été utilisés à des fins de stockage et conservation du blé pour le compte de la coopérative Agri Cher devenue Épis Centre.

La force hydraulique et l'ensemble des élévateurs ont fonctionné pour la manutention et le transport du grain dans les étages. Cette activité a cessé dans les années 1960.

Le mécanisme est toujours en place, l'ossature métallique de la roue qui ne demande qu'à être refaite subsiste bien à l'abri dans sa cabane.

Pendant environ vingt ans, les locaux sont restés inexploités et sans entretien. Depuis les années 1980, nous nous attachons à restaurer et maintenir gros œuvre et cours d'eau en bon état. La réfection des pelles mécaniques, à notre charge, permet de maintenir au mieux, et dans la mesure du possible, un niveau d'eau dans la traversée de Lignières.

Pourquoi ne pas envisager la restauration de la roue et l'utilisation de la force hydraulique dans le cadre des énergies renouvelables ?".

1- Dépêche du Berry du 05/03/1934



Pêcheur devant le moulin draps
Fonds MAUDUIT - vers 1930
Coll. Les Mangeurs de Grenouilles

Moulin de la Celle de à la Celle Condé

Chez Monsieur et Madame AROYO



Église Saint-Denis de Condé

Nef

La nef comporte une partie basse dont le dallage présente des croix gravées recouvrant des sépultures, et une partie haute surélevée d'environ 1,70 m, à laquelle on accède par un escalier de dix marches. Des fresques murales sur le mur nord et l'arc triomphal. La nef est entièrement nue. Elle est couverte d'une charpente apparente qui a été reprise en 1780, comme l'indique la date sur une inscription portée sur un [entrait](#). Quatre fenêtres en plein cintre dans la nef. Une arcade en plein cintre sépare le chœur non voûté de la nef. Deux fenêtre dans le chœur.

Le clocher contient une cloche ancienne (2^e moitié du XIV^e siècle). Un retable à colonnes dans le style du XVII^e siècle occupe le fond du chœur.

Crypte

L'église conserve intacte une crypte d'une grande beauté qui s'étend sous le chœur. On y accède par deux larges couloirs voûtés, en légère pente. Le niveau de la crypte est à peine inférieur à celui de la partie ouest de la nef. La crypte elle-même est divisée en trois parties voûtées chacune, séparées par deux rangs de quatre colonnes monolithes, galbées et annelées. Les [chapiteaux](#) sont composés de deux parties : l'une est lisse et l'autre restée à un état plus grossier qui attendait peut-être d'être sculptée. La crypte renferme une statue de

saint Denis portant sa tête dans ses mains et un petit sarcophage qui aurait, dit-on, contenu des reliques du saint.

Extérieur

Le portail occidental est surmonté d'un double rang de claveaux en plein cintre sous une [archivolte](#) ornée de billettes. De chaque côté, deux petites colonnes dont les chapiteaux sont ornés de têtes, d'animaux et de fruits. L'un des chapiteaux représente un personnage avec deux monstres. Au-dessus du portail court un bandeau posé sur des modillons ornés de masques et de têtes, et une fenêtre en plein cintre nue.

